

Le Monde

pour **Direct Matin**

Eau. Le sous-sol de la Seine-et-Marne serait riche en gaz de schiste, une source d'énergie qui pourrait se révéler précieuse dans l'avenir. Mais son extraction, par fracture hydraulique de la roche, fait craindre le pire sur le plan écologique. Enquête.

Le gaz de schiste, source de doutes et de tensions

Depuis plus de cinquante ans, on extrait du pétrole en Seine-et-Marne. Près de 285 millions de barils de brut sont déjà sortis de ses 2 000 puits, mais la manne s'épuise aujourd'hui. Le sous-sol du département ainsi qu'une notable partie du Bassin parisien recèlent toutefois une autre richesse : le gaz et l'huile de schiste. Longtemps, leur exploitation s'est heurtée à des obstacles techniques et financiers. En effet, la fracturation hydraulique, technique employée pour extraire le gaz de schiste, pose plusieurs problèmes majeurs et suscite de vives inquiétudes. Pour récupérer le gaz emprisonné dans la roche, il faut provoquer un grand nombre de microfractures. Il convient de creuser à la verticale, à plus de 2 000 mètres, puis à l'horizontale sur plusieurs kilomètres. On injecte alors un mélange d'eau, de sable et de produits chimiques à très haute pression pour faire exploser la roche. Des millions de litres d'eau sont nécessaires pour cette opération et les 66 % de cette « soupe » restent dans le sol. « C'est une technique totalement désastreuse pour l'environnement et la santé, avec une pollution durable du sous-sol et un risque élevé de contamination des nappes phréatiques par des composants cancérigènes ou toxiques comme les métaux lourds », déplore M^e Christian Huglo, avocat spécialiste de l'environnement.

Le 4 septembre 2009, la société Toreador Energy France s'est vu accorder un permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux sur 779 km² en Seine-et-Marne, dans la Marne et l'Aisne. Le 4 mai 2010, cette entreprise a déposé un dossier de déclaration afin d'effectuer un forage à Doue (77). Le 12 octobre, le préfet a donné son autorisation. Entre-temps, Toreador s'était associée à Hess Oil France pour mener à bien cette exploration.

Devant l'émotion suscitée et une vague de protestation, le gouvernement a annoncé une suspension des travaux dans l'attente des conclusions d'une mission d'évaluation début juin. Il a précisé que les forages conventionnels, sans technique de fracturation hydraulique, seraient autorisés à partir du 15 avril.

Jean-François Delesalle, maire de Doue, et Michel Guizard, de l'Association de défense de l'environnement et du patrimoine à Doue (Adepad Plus), mettent en doute le bien-fondé de cette exploration, puisqu'un forage avait été effectué, disent-ils, il y a vingt-cinq ans et qu'il avait conclu à



Manifestation à Doue (Seine-et-Marne), le 5 mars dernier, en présence d'Eva Joly et de José Bové.

la présence d'hydrocarbures jugée inexploitable à l'époque, la technique n'étant pas au point.

Toreador-Hess a fait savoir son intention de reprendre le forage dès le 15 avril. Une semaine avant, Vincent Eblé, président du conseil général de Seine-et-Marne, Jean-Paul Huchon, président de la région, et Adepad Plus déposaient une action en référé, demandant une suspension du forage en urgence devant le tribunal administratif de Melun. Celui-ci rejetait la demande le 18 mai pour défaut d'urgence. Les deux sociétés peuvent donc faire des « carottages » dès à présent.

Mais le dossier est loin d'être clos. Vincent Eblé entend bien attaquer maintenant sur le fond pour demander l'annulation du permis d'explorer. Et pour montrer sa détermination, il prévient : « Nous continuerons à nous associer à la voix citoyenne. » Celle-ci s'est déjà exprimée le 5 mars lors d'une manifestation qui a réuni 3 000 personnes à Doue, en présence d'Eva Joly et de José Bové. •

Francis Gouge

«C'est une technique totalement désastreuse pour l'environnement et la santé»

Christian Huglo, avocat

Réaction

«Comment accepter que l'Etat autorise ce type d'exploration dévoreuse d'eau et qu'en même temps il impose aux Seine-et-Marnais, particuliers et agriculteurs, de réduire leur consommation par des arrêtés sécheresse ?», a déclaré dans un communiqué Jean Dey, vice-président du conseil général chargé de l'environnement. Nous refusons également que les collectivités et le contribuable paient la facture des dépollutions.»